

Mardi, 23 janvier 1934.

Groupements fascistes
suissses à l'étranger.

V e r b a l .

(Voir le procès-verbal de la séance du 19 janvier).

M. le chef du département politique communique que, suivant ses instructions, notre ministre à Rome enverra à tous les consulats de Suisse en Italie une circulaire qui se prononcera énergiquement contre la formation de tout groupement fasciste suisse.

L'affaire de Milan a eu une répercussion à Berlin, où une quarantaine de Suisses ont formé un groupe national-socialiste. Ce groupe, qui est dirigé par un pharmacien tessinois nommé Morganti et par un nommé Maey, deux personnages peu intéressants, ne compte que des individus sans influence aucune et dont plusieurs ont subi des condamnations. M. Dinichert n'en parlera pas moins de cette affaire au ministère des affaires étrangères et il adressera également aux consulats une circulaire pour les mettre en garde contre la création de tels groupements.

M. le chef du département de justice et police déclare avoir fait examiner si les agissements des individus qui provoquent la formation de tels groupements, en particulier de l'architecte Theodor Fischer, à Zurich, ne tombaient pas sous le coup de la loi, mais il est arrivé à une conclusion négative. Le rapport qu'il a demandé sur ce sujet au ministère public est déposé sur la table du conseil.

Le conseil p r e n d a c t e de ces communications.

Extrait du procès-verbal aux départements politique ~~et~~ (chef et division des affaires étrangères) et de justice et police (Secrétariat et ministère public) pour leur information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

F. BOUILLON

